

Le R-134a a dominé le marché des fluides frigorigènes fluorés en 2009

En 2009, selon un rapport publié par l'Ademe la semaine dernière, 11 100 tonnes de fluides frigorigènes fluorés ont été déclarées mises sur le marché français, dont 87% de HFC (dont 44% de R-134a, 25% de R404A et 19% de R-410A), avec 1840 tonnes préchargées dans des équipements, exclusivement des HFC, dont plus de 90% de R-410A. 8360 tonnes de fluides non chargés ont été cédées par des distributeurs ou fabricants aux quelque 20 000 entreprises manipulant des fluides. Celles-ci ont déclaré 3340 tonnes chargées dans des équipements. Il s'agissait principalement de R-134a et de R-22 et très secondairement, par ordre décroissant, de R-404A, de R-407C et de R-410A. < Les cessions de R-134a sont nettement inférieures aux mises sur le marché, ce fluide étant majoritairement déclaré cédé à d'autres acteurs (notamment producteurs d'équipements) >, souligne-t-on à l'Ademe.

En réglementation des fluides frigorigènes, la pression monte !

En matière de réglementation des fluides frigorigènes, l'objectif du ministère Borloo est une "stabilisation" en 2011. C'est ce qu'a annoncé Samuel Just, responsable national de cette réglementation au ministère, lors d'un colloque organisé la semaine dernière par l'AFCE en partenariat avec l'UECF. Seuls pourraient être rédigés en 2011 quelques documents complémentaires, par exemple pour la traçabilité des fluides récupérés. Pour les matériels fixes (PAC, climatisation, réfrigération), un décret en cours de finalisation va étendre le champ d'application de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes et de l'attestation de capacité à "l'assemblage d'un équipement ou des circuits contenant ou conçus pour contenir des fluides, y compris l'opération au cours de laquelle les conduites de fluides sont connectées pour compléter un circuit". Ces diverses opérations devront être effectuées par un titulaire de l'attestation de capacité (ou par une entreprise "certifiée" pour le brasage, fort ou tendre, ou la soudure, et ce à condition d'être "encadrée" par un titulaire de l'attestation de capacité). La notion d'entreprise ainsi "certifiée" sera précisée prochainement par un arrêté. < L'idée sous-jacente est de reconnaître les systèmes existants (par exemple, la qualification suivant la réglementation relative aux équipements sous pression), voire de valoriser les certifications volontaires et les normes qualité des filières PAC, climatisation et réfrigération >, a dit M. Just.

Le Gip lance un catalogue de produits avec données environnementales

Réunissant une douzaine de marques présentes sur le marché français de la climatique, le groupement Gip va proposer sur son site Internet un catalogue des produits et systèmes de ses 45 industriels adhérents, avec des données produits issues notamment des FDES (fiches de déclaration environnementale et sanitaire) et des PEP (profils environnementaux des produits). Le site permettra de calculer des "indicateurs environnementaux" pour des systèmes utilisés dans le bâtiment, a-t-il été indiqué lors d'une conférence de presse la semaine dernière.

Retard français en réseaux de chaleur renouvelable

En France, les réseaux urbains de chaleur ou de froid ont un "fort" potentiel de développement. Et le potentiel de croissance des EnR dans ces réseaux est "très significatif". C'est ce qu'estime une étude récente d'Ecorys pour la Commission européenne. Mais, en même temps, l'étude regrette le manque de "conditions positives" pour la création et le développement des réseaux de chaleur renouvelable, notamment parce que les collectivités locales n'ont pas assez de pouvoir pour imposer un raccordement obligatoire aux réseaux. L'étude regrette également que, à la différence de pays comme l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark ou la Suède, il n'y ait en France aucune opération de démonstration de réseau de chaleur solaire, alors que notre pays, ajoute l'étude, offre de "bonnes conditions" pour ce type de réseau.

EN BREF. Environ 1,8, telle est en situation l'efficacité moyenne des chauffe-eau thermodynamiques, selon une étude récente du Costic pour l'Ademe et l'UECF. L'étude a constaté une différence "notable" entre le Cop constructeur et la performance réelle de l'installation. Et celle-ci se dégrade encore notamment si les besoins d'ECS sont faibles. < A ce niveau de performance, ajoute toutefois l'étude, un chauffe-eau thermodynamique est encore deux fois plus efficace qu'un chauffe-eau électrique à effet Joule et comparable à un Cesi. >

EN BREF. L'UECF et la Capeb viennent de réaffirmer, dans un communiqué commun, leur "implication" dans l'organisation du salon lyonnais Enéo, qui, en 2011, rassemblera quelque 250 exposants.